

LA SOLITAIRE DU HAUT-LAC LE 29 MAI 2010

Horaire

A disposition dès 10h00
Départ dès 10H30
Clôture : 24h00

Parcours

Villeneuve - Cully - Villeneuve

Start: bateau Start - bouée. L'île de Peilz doit être laissée à bâbord.

Cully: bouée orange, à 150 m au large du port de Moratel, à laisser à bâbord.

Arrivée: Ligne - mât de Start sur la digue Nord du port - bouée lumineuse à laisser à bâbord.

Distribution des prix

Le dimanche 30 mai à 10h 30 au club-house.

Inscriptions

Sur le site www.cvvi.ch ou au Club House avant la régata

Finance d'inscription : fr. 40.-

Le Comité de course recommande à chaque participant de porter sur lui, dès la tombée de la nuit, un bâton phosphorescent.

BON VENT !

CVVi, le Comité de course

Instructions de course :

1. REGLEMENT

1.1 L'épreuve est régie par :

Les règles de courses internationales pour voiliers 2009-2012 de l'ISAF ainsi que les règles additionnelles de la FSV-SwS.

Le règlement ACVL

Le règlement CHL

Les présentes instructions de course.

1.2 L'épreuve est une manifestation catégorie C ((code 20.3.2 de l'ISAF)

2. PARTICIPATION

2.1 Les courses sont ouvertes aux voiliers des classes invitées, soit les catégories ACVL classe TCFX, TCF1 à TCF4 et les bateaux non jaugés SRS (HJ1+ HJ2).

2.2 Le propriétaire, son représentant ou le skipper doit être titulaire de la carte FSW-SwS ou d'une attestation d'affiliation à une autorité nationale, et les bateaux porteurs de publicité d'une licence.

2.3 L'attention des concurrents est attirée sur les règles fondamentales du chapitre 1, et particulièrement l'article 4 du RCV qui établit que "Un voilier est seul responsable de la décision de prendre le départ ou non, ou de rester en course".
En s'inscrivant et en participant à une régata, chaque concurrent renonce à toute prétention en responsabilité ou autre à l'égard du club organisateur ou des personnes organisatrices.

3. PARCOURS voir feuille annexe.

3.1 Les marques de parcours sont des bouées.

3.2 Si nécessaire, un bateau arborant le pavillon "M", accompagné de signaux acoustiques, peut être utilisé comme marque de remplacement.

4. DEPART

4.1 Les signaux de départ seront suivants.

H - 5 minutes	Pavillon du Club	(envoyé)	appuyé par 1 coup de canon
H - 4 minutes	Pavillon p	(envoyé)	appuyé par un coup de canon
H - 1 minute	Pavillon p	(amené)	appuyé par un signal sonore
H départ	Pavillon de Club	(amené)	appuyé par un coup de canon

4.2 La ligne de départ est définie et limitée par le mât du bateau-start portant la pavillonnerie et une marque de parcours à **bâbord**, ou un bateau viseur.

5. RAPPELS INDIVIDUELS

5.1 Les rappels individuels seront signalées conformément à la règle 29.1 (pavillon "X" appuyé d'un signal acoustique).

5.2 Les voiliers rappelés ne seront jamais avisés individuellement.

6. RAPPEL GENERAL

6.1 Après un rappel général (selon règle 29.2) le **signal d'attention** sera donné une minute après que le pavillon "1er substitut" a été amené.

7. RECLAMATIONS

7.1 Le pavillon "B" doit être utilisé comme pavillon de réclamation.

7.2 Les réclamations seront déposées par écrit au secrétariat selon la procédure de la règle 61, au plus tard dans l'heure suivant l'arrivée du dernier bateau. Les réclamants utiliseront les formulaires officiels mis à leur disposition.

7.3 L'heure et le lieu des délibérations seront indiqués sur le tableau officiel dès la clôture du délai de réclamation.

7.4 Pour l'application de la règle 61.1(b), les numéros des voiliers objets d'une réclamation par le comité de course ou le jury seront affichés sur le tableau officiel au plus tard dans l'heure suivant l'arrivée du dernier bateau.

8. CLASSEMENT

8.1 Le classement est établi en temps compensé pour les voiliers jaugés SRS par catégorie selon le système adopté par le CHL.

Pour les bateaux non jaugés (HJ1+HJ2) le classement est en temps réel.

8.2 En cas de parcours non complet, le classement sera établi sur le dernier passage à la bouée « Cully » par le premier de chaque catégorie.

9. DIVERS

9.1 **Le port du gilet de sauvetage est obligatoire !**

9.2 Les régulateurs d'allure, pilotes automatiques, sont autorisés (mais n'augmenteront en aucun cas votre sécurité).

TELEPHONES D'URGENCE : Sauvetage 117 ou 079/418 71 48 Guex J-Da

**ABANDON : CVVi clubhouse : 021/960 29 18 ou 079/418 71 48 Guex jean-Da
ou 079/350 83 87 Berset Marc**